

Séance du 4 juillet 2024

Séance du 4 juillet 2024

1) DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE	02
2) PROCÈS-VERBAL DE LA DERNIERE REUNION – APPROBATION	02
3) CHANGEMENT DE SOCIETE POUR L'INFOGERANCE DE LA MAIRIE	02
4) OPERA DE ROUEN	04
5) MODIFICATIONS DES COMPETENCES ACCORDEES A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES « FALAISES DU TALOU »	05
6) DECISIONS PRISES SUIVANT DELEGATIONS D'ATTRIBUTIONS DONNEES A M. LE MAIRE	06
7) QUESTIONS DIVERSES	07

Conformément à la réglementation en vigueur, nous avons sollicité et obtenu trois devis de différentes sociétés (ADICO, Technic'Info et Com6). La commission information et Communication a examiné attentivement les propositions reçues le 12 mars 2024.

Après une évaluation minutieuse des trois offres, il est proposé au Conseil de confier le contrat d'infogérance à la société ADICO pour les raisons suivantes :

- **Expertise avérée** : Forte expérience dans la gestion d'infrastructures similaires à celles de notre mairie.
- **Support technique performant** : Disponibilité 24/7 avec des temps de réponse garantis et un haut taux de résolution des incidents.
- **Propositions d'améliorations continues** : Plan de modernisation des systèmes informatiques incluant des mises à jour régulières et des propositions d'optimisation de notre serveur et de nos logiciels de bureautique.
- **Coût compétitif** : Offre financière avantageuse avec des garanties de service.

Le passage à la nouvelle société d'infogérance engendrera une réorganisation initiale pour assurer la transition. Les principales étapes comprennent :

- **Période de transition** : Prévues entre le 15 septembre 2024 et le 15 janvier 2025 durant laquelle les deux sociétés collaboreront pour assurer un transfert sans heurts.
- **Formation** : Sessions de formation pour le personnel municipal afin de se familiariser avec les nouveaux outils et processus courant octobre 2024.

Missions	Dates				
	16-30 septembre 2024	1-5 Octobre	7-11 octobre	16 - 20 décembre	6-10 janvier
Mise en place Environnement Mail					
Achat licence Office 365					
Rachat du domaine "envermeux.fr"					
Déploiement des licence office 365					
Migration des boîtes mails					
Mise en place Infogérance					
Récupération/modification des identifiants admin du domaine					
planification des visites sur site					
Réunion sur site pour le lancement					
Installation de matériel et solutions					
Installation Serveur NAS (pour sauvegarde du serveur physique)					
Installation Antivirus					
Installation / Formation Mailinblacks					

- **Budget** : la répartition des coûts est représentée dans le tableau ci-dessous :

ADICO 2024				
Contrat infogérance 1 an	1.00 €	7 200.00 €	7 200.00 €	8 640.00 €
Sous-total 1 : Contrat annuel Infogérance				8 640.00 €
Licences annuelles Microsoft 365 business	8.00 €	181.20 €	1 449.60 €	1 739.52 €
Prestations techniques installations des logiciels	4.00 €	360.00 €	1 440.00 €	1 728.00 €
Sous-total 2 : Licences microsoft				3 467.52 €
Serveur NAS Synology	1.00 €	283.83 €	283.83 €	340.60 €
Disque dur interne	2.00 €	97.40 €	194.80 €	233.76 €
Sous-total 3 : Changement de serveurs				574.36 €
Antivirus Licence annuelle	11	26.55	292.05	350.46
Prestation technique mise en place	2.00 €	240.00 €	480.00 €	576.00 €
Sous-total 3 : Antivirus et sécurité des ordinateurs				926.46 €

Cette approche permettrait de maximiser l'accessibilité de l'événement pour les habitants tout en soutenant un projet communal.

- **Option 3 : Concert gratuit :**

Offrir le concert gratuitement à la population afin de promouvoir l'accès à la culture pour tous les habitants de la commune.

Monsieur le Maire souligne que, compte tenu de la somme modique récupérée lors du concert et des nombreuses contraintes liées à sa gestion (régie, billetterie, comptabilité, etc.), il serait peut-être plus judicieux d'offrir le concert à la population.

Monsieur MENIVAL insiste sur l'importance de maintenir cette manifestation et estime qu'elle doit être payante.

M. le Maire précise que l'année dernière, les salariés avaient assumé le rôle de régisseurs et tenu la billetterie. Cependant, à la fin de l'exercice, il manquait 10 euros. En cas de déficit, le régisseur est responsable et doit couvrir la différence avec ses propres fonds. Par conséquent, les salariés sont désormais réticents à assumer cette responsabilité.

M. MENIVAL ajoute que maintenir une vente de billets plutôt que d'offrir un concert gratuit permet de couvrir les coûts de l'événement et de valoriser le concert. Cela assure la viabilité financière et soutient la communauté.

Monsieur le Maire précise que ce concert rapporte peu, car il y a beaucoup d'invitations.

Monsieur MENIVAL propose donc de supprimer les invitations gratuites. Monsieur le Maire explique que ces invitations attirent un public important et sont destinées à des personnalités telles que les élus et les membres du conservatoire de Dieppe.

La proposition sur le tarif est mise au vote :

La proposition d'instaurer une entrée payante au concert de l'opéra est adoptée par 9 voix pour, contre 4 voix pour la gratuité avec boîte à dons, 2 voix pour la gratuité et 1 abstention.

Le Conseil fixe les tarifs comme suit :

- Tarif plein : 10 €,
- Gratuité : pour les jeunes de – 18 ans, étudiants et personnes handicapées (sur justificatif),
- Pas d'invitation à titre gratuit cette année.

5) MODIFICATIONS DES COMPETENCES ACCORDEES A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES « FALAISES DU TALOU »

- Vu l'arrêté préfectoral en date du 04 octobre 2022 portant modification des statuts de la Communauté de communes Falaises du Talou ;
- Vu la délibération du Conseil communautaire n°14062022-5-126 en date du 14 juin 2022 définissant l'intérêt communautaire des compétences supplémentaires avec intérêt communautaire ;
- Vu la délibération du Conseil communautaire n°30052024-117-002 en date du 30 mai 2024 modifiant la définition de l'intérêt communautaire de la compétence « santé » et « Actions en direction de l'enfance » et ajoutant une action à la compétence « Aménagement du territoire ».

Cette dépense sera inscrite au budget au chapitre 011- services extérieurs au compte 6182- Documentation Générale et Technique.

N°24/013 : Il a été signé un avenant avec la société GROUPAMA. Cet avenant a pour objet une extension des garanties sur :

- Les Cyberattaques : mise à disposition d'une cellule d'experts informatiques et juridiques, étendue des garanties aux biens en cas d'atteinte des données,
- Les sinistres liés à une catastrophe naturelle, amélioration des informations et suivis de dossiers
- Les épidémies, clarification des conditions de prises en charges des pertes d'exploitation et de revenus.

Cet avenant prendra effet à compter du 1^{er} août 2024 et sera sans effet sur le montant de la cotisation du contrat.

N°24/014 : Il a été signé un devis avec la société LHOTELLIER EAU dont le siège est basé à ZI du Manoir- 76340 Blangy-sur-Bresle.

Cette prestation concerne **le branchement assainissement- 72 rue des Canadiens.**

Le montant de la prestation s'élève à 6360.99 € HT soit 7 633.19 € TTC. Cette dépense sera inscrite au budget Assainissement en section d'investissement au chapitre 21, compte 2158.

N°24/015 : Il a été signé un contrat de cession de droit d'exploitation d'un spectacle avec l'opéra de Rouen Normandie dont le siège est situé - 7, rue du Docteur Rambert 76000 ROUEN.

Cette prestation s'élève à 2 000 € HT soit 2 200 € TTC.

Cette dépense sera inscrite au budget en section de fonctionnement au compte 6232.

7) QUESTIONS DIVERSES

Un rappel est fait concernant le programme du déroulement de la soirée du **samedi 13 juillet** à l'occasion de la fête nationale

- 22 h : Rassemblement place Gérard Picard avec les sapeurs-pompiers :
Distribution torches et bâtons lumineux
- rue de la Tour
- dépôt de gerbe au monument aux morts, (marseillaise chantée)
- Rue des Canadiens
- Rue de la Halle
- rue du Mont-Blanc,
- rue du Prieuré
- rue des Coteaux
- Pont
- rue du 8 mai 1945,
- rue du 11 novembre 1918,
- Lotissement le Courtillier
- stade municipal

A l'issue du feu d'artifice, à proximité du stade municipal, une soirée dansante sera animée par "LE SHAKER ANIMATION" jusqu'à 1 h, l'accès sera gratuit et ouvert à tous.

La séance est levée à 19h15.